



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 02 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 02 septembre,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 27 août 2016

Heure d'ouverture de séance : 19h30

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice :	15
Présents :	10
Votants :	14
Pouvoir :	04

Présents : Corinne DUCROCQ, Karine VON DORINGK, Christian BERTRAND, Philippe GALLET, Yohan MARECHAL, Jacqueline RIMMER, Martine MONEIN, Jean-François THOMASSON, Jean MARCHAND, Stéphane VAYSSIERES.

Absents excusés : Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON, Cédric CARRU, Kornelius GOUDAPPEL, Fabienne ROUSSEAU.

1 - Présentation de la demande de remboursement du remplissage de la cuve à fuel de l'ancien locataire du logement de la poste - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de remboursement de la cuve à fuel de l'ancien locataire du logement de la poste.

Elle rappelle que ce dernier a remis les clés du logement 3 mois après son installation et n'a réglé qu'un seul loyer, malgré plusieurs relances de Mr FAYOL, 2^{ème} adjoint.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Refuse, à l'unanimité,** le remboursement de la facture du remplissage de la cuve à fuel de l'ancien locataire de la poste.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 14
Pour : 00

2 - Présentation de la demande de subvention par l'équipe éducative du Lycée de Chardeuil pour un projet d'échange : « Terre - Mer » - Délibération.

Mme le Maire donne lecture du courrier du Lycée de Chardeuil concernant un projet d'échange entre les élèves de Chardeuil et ceux de Concarneau en Bretagne. L'équipe éducative sollicite une subvention d'un montant de 100€.

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette demande compte tenu des bonnes relations que la commune entretient avec l'établissement et par ailleurs deux élèves Coulaurois y sont scolarisés.

Mme le Maire en profite pour effleurer l'idée d'un jumelage avec Concarneau. Une réflexion pourra être menée ultérieurement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, la demande de subvention par l'équipe éducative du Lycée de Chardeuil pour un projet d'échange : « Terre - Mer » d'un montant de 100€.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	14

3 - Demande de soutien financier par le Comité Féminin de la Dordogne pour le dépistage des cancers - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de soutien financier par le Comité Féminin de la Dordogne pour le dépistage des cancers.

Les conseillers considèrent que de plus en plus de demandes de subventions sont faites aux communes et que ces dernières ne peuvent pas répondre favorablement à toutes.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Refuse**, la demande de soutien financier par le Comité Féminin de la Dordogne pour le dépistage des cancers.

Détail du vote :

Abstention :	00
Contre :	14
Pour :	00

4 - Présentation de l'offre actualisée du prêt relais, en attente des subventions pour les travaux du bourg et de l'église - Délibération

Suite aux travaux du bourg et de l'église, Mme le maire rappelle que la commune obtiendra le versement des subventions d'un montant de 250 000€ dans un délai de deux ans.

Pour pallier à cette attente, un prêt relais a été contracté d'un montant 150 000€.

A ce jour, l'organisme de crédit propose une offre actualisée avec deux possibilités : un remboursement du montant sur 2 ans à un taux de 0.75% ou bien sur 3 ans à 1%. Le choix se porte sur la deuxième proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, l'offre actualisée du prêt relais d'un montant de 150 000€ remboursable sur 3 ans à un taux de 1%, en attente des subventions inhérentes aux travaux du bourg et de l'église.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

5 - Analyse de la réponse de Mr l'Architecte de la restauration du toit de la chapelle (suite aux dégâts provoqués par la grêle) - Délibération.

Mme le Maire donne la parole à Mme VON DORINGK qui présente l'analyse concernant la restauration du toit de la chapelle (suite aux dégâts provoqués par la grêle).

Pour rappel, lors de la dernière séance du conseil, la réfection entière du toit avait été évoquée. La commune attendait le diagnostic de Mr JOUDINAUD, architecte.

Lors de la dépose des ardoises, pour observation, un très mauvais état de la charpente a été constaté par Mr l'architecte, à certains endroits du toit ; ainsi, son analyse explique que ces problèmes vont entraîner un coût de travaux beaucoup plus élevé que les 36 000€ prévus sur le devis initial après les intempéries.

Trois propositions émanent de l'analyse et sont lues par Mme VON DORINGK.

Peu après, Mme le Maire intervient pour faire lecture du point n°10 de la séance du 02 mai 2016, et de la délibération prise ; celle-ci précise, que si après étude de la toiture, de mauvaises surprises apparaissaient (sur la charpente ou autres), une possibilité de rétractation vis à vis d'une réfection complète devrait être envisagée car cette restauration serait trop onéreuse. En effet l'assemblée avait précisé qu'il était nécessaire de prioriser la voirie au cours des deux années 2016 et 2017.

Après discussion, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de reporter l'intervention sur la toiture de la chapelle.

La réfection sera faite en totalité mais lors d'un exercice budgétaire ultérieur.

Ce dossier devra donc être soumis, à nouveau, à la réflexion de l'assemblée, mais pas avant l'année 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, de reporter la restauration du toit de la chapelle dans sa totalité sur un autre exercice.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

6 - Dans le cadre des travaux de réfection de la route d'Antissac, présentation du projet d'acquisition d'une bande de terrain pour l'élargissement de la route et désignation d'un adjoint pour représenter la commune en qualité d'acquéreur, Mme le Maire rédigeant l'acte administratif - Délibération.

Mme le Maire explique que dans le cadre de la réfection de la route d'Antissac, une première réunion de chantier se tiendra le 13 septembre prochain avant le commencement des travaux.

L'acquisition d'une bande de terrain appartenant à Mr BOUET est nécessaire pour l'élargissement de la route. Celui-ci est d'accord de céder, à la commune, la petite partie qui sera définie entre l'ATD et l'entreprise choisie. Le prix est fixé pour cette cession, par la commune et le propriétaire, est de un 1€ symbolique.

C'est pourquoi Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rédiger l'acte administratif correspondant et de désigner la personne qui représentera la commune en qualité d'acquéreur.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte, à l'unanimité**, l'achat de la bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la route d'Antissac, de donner pouvoir à Mme le Maire pour rédiger l'acte administratif et de nommer Mme Karine VON DORINGK, 1^{ère} Adjointe, pour représenter la commune en qualité d'acquéreur.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

7 - Présentation du RPQS 2015 du SIAEP de la Vallée de l'Isle - Délibération.

Mme le Maire donne la parole à Mr BERTRAND qui présente le rapport sur l'eau (RPQS 2015) du SIAEP la Vallée de l'Isle. Le syndicat est en pleine mutation : il va adhérer au SMDE.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte à l'unanimité**, le rapport sur l'eau (RPQS 2015) du SIAEP la Vallée de l'Isle.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 14

8 - Présentation du RPQS 2015 du SIAEP d'Auvézère/Manoire - Délibération.

Mme le Maire donne la parole à Mr BERTRAND qui présente le rapport sur l'eau (RPQS 2015) du SIAEP d'Auvézère/Manoire. Le syndicat est en pleine mutation : il va fusionner avec celui de Saint Laurent sur Manoire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte, à l'unanimité,** le rapport sur l'eau (RPQS 2015) du SIAEP d'Auvézère/Manoire.
- **Autorise,** Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00
 Contre : 00
 Pour : 14

9 - Présentation de la restructuration du Centre Incendie et de Secours d'Excideuil - Discussion autour du coût de ce projet et de la participation financière éventuelle de la commune - Délibération.

Mme le Maire présente le dossier de restructuration du Centre Incendie et de Secours d'Excideuil.

Le projet est présenté à 20 communes et devra être financé, pour partie par les communes, au prorata du nombre d'habitants. Il se traduit par deux hypothèses : reconstruction de la caserne sur un terrain nu avec un coût pour la commune de 52 217€ ou réhabilitation des locaux sur place avec un coût pour la commune de 27 590€. L'assemblée délibérante vote pour la réhabilitation. Le plan prévisionnel prévoit le commencement des travaux début 2017. Les contributions de la commune seront versées au SDIS 24 en 2017, 2018, 2019 et 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Vote, à l'unanimité, en faveur** de la réhabilitation du Centre Incendie et de Secours d'Excideuil et de la participation de la commune de Coulaures, à hauteur de 27 590€ ; le versement au SDIS 24 sera réparti en 4 exercices, à savoir, en 2017, 2018, 2019 et 2020.
- **Autorise,** Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00
 Contre : 00
 Pour : 14

10 - Demande de création d'un poste d'agent de maîtrise - Délibération.

Mme le Maire exprime le souhait de nommer un employé au grade d'agent de maîtrise en raison de son professionnalisme, sa polyvalence, son dévouement et sa grande disponibilité. Elle explique que cette dernière qualité a permis à la commune de faire énormément de travaux en régie (électricité, plomberie, maçonnerie...) et de grosses économies.

C'est pourquoi la création d'un poste d'agent de maîtrise est demandée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte, à l'unanimité,** la création d'un poste d'agent de maîtrise.
- **Autorise,** Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00
 Contre : 00
 Pour : 14

11 - Présentation du collectif « Sauvons la Vallée de la Dordogne ».

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du collectif « Sauvons la vallée de la Dordogne » relatant le problème d'un projet de contournement de Beynac suite à l'aménagement d'une traverse et demandant que ce dossier soit transmis aux élus. Les conseillers en prennent bonne note.

12 - Point sur les travaux du bourg.

Mme le Maire exprime son mécontentement concernant les travaux du bourg (non finis à ce jour). En effet, il apparaît beaucoup de points négatifs : bandes zébrées sur le grenailage, bosses sur la résine avec des tâches qui apparaissent déjà au bout d'un mois...

Des factures sont en attente de paiement car Mme le Maire a demandé des précisions sur ces factures ainsi qu'une réunion avec tous les acteurs du projet.

Par ailleurs concernant l'éclairage public, de la rouille est apparue sur les candélabres neufs. Ces derniers vont être changés.

Mr BERTRAND précise que le SDE prendra à sa charge le remplacement.

Le paiement de ces travaux est, bien sûr, suspendu tant que cette intervention n'a pas eu lieu.

Questions diverses.

- Mr VAYSSIERES demande comment s'est déroulé le chantier Solidarité Jeunesse. Mme le Maire lui répond que les jeunes ont beaucoup travaillé sur la construction des chars pour la fête du 15 août.
Mme VON DORINGK prend la parole pour exprimer son mécontentement car une sortie était prévue au Château de la Cousse et aucun jeune ne s'est présenté.
Mme le Maire explique que cette année l'encadrement a été plus difficile dû à la présence d'un seul animateur.
Bonne participation tout de même, sur le plan général.
- Mr BERTRAND signale qu'un dossier sur les zones inondables est consultable en mairie (PPRI).
- Mme le Maire annonce l'embauche d'un contrat CAE pour 6 mois en complément du service technique.
- Mme le Maire donne la parole à une administrée qui lui avait demandé l'après-midi même de pouvoir intervenir lors de la séance du CM.
Question de Mme JEUDI habitant le bourg de Coulaures.
Suite aux travaux du bourg, des tranchées ont été faites devant sa cuisine. Elles ont été rebouchées par de l'émulsion et non par de l'enrobé. Elle se plaint d'avoir trop de gravillons devant sa porte et des traces de goudron.
Mme le Maire et Mr Bertrand se sont déplacés pour constater les faits. Ce dernier répond que lors de la venue de l'entreprise EUROVIA, celle-ci a déclaré que les gravillons se tasseraient au bout d'un an. Une pose d'enrobé serait beaucoup trop onéreuse (8000€).
Il est proposé d'attendre la réfection de la route de la Doue pour inclure la réparation de ce problème et d'en reparler avec l'entreprise EUROVIA.

La séance est levée à 22H15.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 02 septembre 2016.

- 2016/09-51 Présentation de la demande de remboursement du remplissage de la cuve à fuel de l'ancien locataire du logement de la poste- Délibération
- 2016/09-52 Présentation de la demande de subvention par l'équipe éducative du Lycée de Chardeuil pour un projet d'échange : « Terre - Mer » - Délibération.
- 2016/09-53 Demande de soutien financier par le Comité Féminin de la Dordogne pour le dépistage des cancers - Délibération.
- 2016/09-54 Présentation de l'offre actualisée du prêt relais, en attente des subventions pour les travaux du bourg et de l'église - Délibération
- 2016/09-55 Analyse de la réponse de Mr l'Architecte de la restauration du toit de la chapelle (suite aux dégâts provoqués par la grêle) - Délibération.
- 2016/09-56 Dans le cadre des travaux de réfection de la route d'Antissac, présentation du projet d'acquisition d'une bande de terrain pour l'élargissement de la route et désignation d'un adjoint pour représenter la commune en qualité d'acquéreur, Mme le Maire rédigeant l'acte administratif - Délibération.
- 2016/09-57 Présentation du RPQS 2015 su SIAEP de la Vallée de l'Isle - Délibération.
- 2016/09-58 Présentation du RPQS 2015 su SIAEP d'Auvézère/Manoire - Délibération.
- 2016/09-59 Présentation de la restructuration du Centre Incendie et de Secours d'Excideuil - Discussion autour du coût de ce projet et de la participation financière éventuelle de la commune - Délibération.
- 2016/09-60 Demande de création d'un poste d'agent de maîtrise - Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Karine VON DORINGK	
Alain FAYOL	EXCUSE
Jean-Michel BOURGUIGNON	EXCUSE
Christian BERTRAND	
Philippe GALLET	
Kees GOUDAPPEL	EXCUSE
Yohan MARECHAL	
Cédric CARRU	EXCUSE
Jacqueline RIMMER	
Fabienne ROUSSEAU	EXCUSEE
Martine MONEIN	
Jean-François THOMASSON	
Stéphane VAYSSIÈRES	
Jean MARCHAND	